



N° d'enregistrement 1 638 032 315

N° d'acte 9

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d' HAVERNAS

1 RUE DE LA BASSEE

80670 HAVERNA

Séance du : 16/02/2022

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL



President Madani Butin Jean-Luc

Présents : Madani Butin Jean-Luc, Leguay Lionel, Choquart Joelle, Domet Eric, Liné Gautier

Absents excusés Bellegueille Volclair Janine, Leclerc Guillaume, Petit Guillaume, Carnoy Nathalie

Secrétaire : Liné Gautier

Point n°1 : Vote zonage assainissement collectif de la commune

Monsieur le maire expose au conseil qu'une étape procédurale concernant l'assainissement collectif vient d'être franchie.

En effet, l'enquêteur public a donné un avis favorable au projet.

C'est donc le moment pour le conseil municipal de voter la validation de l'enquête et de délibérer sur l'approbation du plan de zonage.

Cette étape étant franchie, il nous faut valider maintenant la faisabilité technique d'implantation de la station d'épuration sur le terrain censé l'accueillir en le matérialisant administrativement par une promesse de vente (document demandé par la préfecture pour le dossier de subventions).

Le conseil a donc délibéré positivement sur tous ces points en validant l'enquête et en mandatant le maire afin que la commune se positionne sur l'achat du terrain.

(Voir les délibérations prises pour plus de détails)

Point n°2 : Chantier cimetière.

Mr l'adjoint au Maire, Eric Domet, expose au conseil municipal que conformément au souhait émis par le conseil des efforts financiers et techniques seront entrepris cette année afin d'embellir notre cimetière communal.

Afin de pouvoir y parvenir il nous faut impérativement identifier les sépultures qui y sont à l'état d'abandon.

Dans un deuxième temps, il faudra procéder aux exhumations afin de commencer des travaux.

Bien sûr cette procédure n'empêche pas l'embellissement général du cimetière et l'accent sera porté sur l'entretien général.

Mr Domet a donc sollicité au conseil la somme de 6 720 € pour réaliser ce projet.

La séance est levée à 19H30.

Pour extrait

Maire Madani Butin Jean-Luc

